



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 52

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} MITCHELSON prend la parole puis propose que la motion principale soit amendée par substitution, à son libellé, de ce qui suit :

qu'il ne soit pas procédé à la deuxième lecture du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* —, que l'ordre de lecture soit annulé, que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton* et que la question soit renvoyée au Comité permanent des modifications législatives.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. TWEED et CUMMINGS interviennent. M^{me} SMITH (Fort Garry) exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (M. Sweet, T. Mustard, J. Mustard et autres)

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n^o 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (C. Baird, K. Krysanski, H. Krysanski et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (B. Simcoe, K. Farmer, G. James et autres)

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n^o 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (J. Stoyka, R. Kitchen, T. Wrigley et autres)

M. ASHTON, *ministre délégué aux Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet des inondations qui continuent à toucher les régions du sud-est du Manitoba.

M. PENNER (Emerson) fait des observations sur la déclaration.

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale des Autochtones qui a lieu demain.

M. MURRAY fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001;

(Document parlementaire n° 165)

le rapport annuel de la Régie de retraite de la fonction publique pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001.

(Document parlementaire n° 166)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) dépose le rapport annuel de la Commission d'appel des accidents de la route pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n° 167)

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* FRIESEN de déposer le projet de loi 39 — *Loi sur la Charte de la ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Charter Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de déposer le projet de loi 44 — *Loi modifiant la Loi sur la Sûreté du Manitoba (services de police autochtones)/The Provincial Police Amendment (Aboriginal Policing) Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 39.

(Document parlementaire n° 168)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Lakeside, qui a utilisé le mot « lie », de se rétracter.

M. ENNS se rétracte.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. AGLUGUB et LOEWEN, M^{mes} KORZENIOWSKI et SMITH (Fort Garry) ainsi que M. MARTINDALE font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M^{me} MITCHELSON voulant que la motion principale soit amendée par substitution, à son libellé, de ce qui suit :

qu'il ne soit pas procédé à la deuxième lecture du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* —, que l'ordre de lecture soit annulé, que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton* et que la question soit renvoyée au Comité permanent des modifications législatives.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M^{me} SMITH (Fort Garry), MM. MURRAY et LOEWEN ainsi que M^{me} DRIEDGER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

M. LAURENDEAU intervient. La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSIN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 29

CONTRE

DACQUAY
DRIEDGER
DYCK
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 18

La séance est levée à 17 h 13, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes